

Appendix K

**Environmental Impact Assessment of the Geovic Mining
Project at Nkamouna Socio-economic Study:
Historic profile, Social and Political Organization of the
nearby Villages, and the Situation of the Vulnerable Baka
Indigenous Peoples**



Environment and Rural Development
Strategic planning, monitoring & evaluation
Studies, training & advisory services
Implementation & administration of projects

RAINBOW ENVIRONMENT CONSULT

ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU PROJET MINIER DE GEOVIC A NKAMOUNA

ETUDE SOCIO-ECONOMIQUE :

PROFIL HISTORIQUE, ORGANISATION SOCIALE ET POLITIQUE DES VILLAGES RIVERAINS ET SITUATION DES POPULATIONS AUTOCHTONES VULNERABLES BAKA

RAINBOW ENVIRONMENT CONSULT (REC)

Août 2004

Par

Patrice BIGOMBE LOGO,

SOMMAIRE

I. RAISON D'ETRE ET CADRAGE METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE	4
1.1. Raison d'être et justification de l'étude	4
1.2. Cadrage méthodologique de l'étude.....	4
1.2.1. Les modèles théoriques de référence dans la réalisation de l'étude.....	5
1.2.2. Le champ spatial et temporel de l'étude, les techniques de recherche et le déroulement opérationnel de l'étude	6
II DESCRIPTION DU MILIEU HUMAIN DE LA ZONE DU PROJET NKAMOUNA.....	7
2.1. Mise en place des populations et implantation historique des villages de la zone du projet	7
2.2. Organisation sociale et politique des villages de la zone du projet	8
2.3. Interactions avec la forêt et régime foncier coutumier local.....	12
2.4. Mobilisation et participation communautaire.....	14
2.5. Genre et processus de développement local	15
2.6. Cultes, rituels et patrimoine culturel.....	16
2.7. Infrastructures sociales locales.....	18
2.8. Perception et attentes à l'égard du projet.....	18
III IMPACTS POTENTIELS DU PROJET SUR LES POPULATIONS LOCALES ET PROPOSITION DES ACTIONS ET DES MEURES D'ACCOMPAGNEMENT	21
3.1. Impact du projet sur la démographie locale.....	21
3.2. Impact du projet sur les économies domestiques locales	22
3.3. Impact du projet sur la forêt et le foncier local	22
3.4. Impact du projet sur la culture des populations locales	23
3.5. Impact du projet sur la politique et les relations intercommunautaires locales	24
BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE	27

I. RAISON D'ÊTRE ET CADRAGE METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE

L'étude réalisée s'inscrit dans le cadre de l'élaboration de l'étude d'impact environnemental du projet d'exploitation du cobalt, du nickel et des substances connexes de Nkamouna, au sud de Lomié, département du Haut-Nyong, province de l'Est-Cameroun, par la Société Geovic-Cameroon.

1.1. Raison d'être et justification de l'étude

Le 11 avril 2003, le Président de la République du Cameroun a signé un décret accordant le droit d'exploiter le cobalt, le nickel et les substances connexes, à la Société Geovic-Cameroon, au sud de la région de Lomié, pour une période de 25 ans renouvelable. Mais, la décision présidentielle conditionne le démarrage de l'exploitation à la réalisation d'une étude d'impact environnemental conforme aux normes nationales et internationales applicables en vigueur dans ce domaine.

L'étude d'impact environnemental a été répartie en plusieurs volets dont celui relatif à l'analyse de l'environnement socio-économique et humain de la zone du projet. C'est dans ce cadre général que se situe ce travail. Il présente la partie de l'étude socio-économique relative à la description du profil historique, de l'organisation sociale et politique des villages de la zone du projet et à l'analyse de la situation des populations autochtones vulnérables pygmées Baka de la région. L'étude aborde quatre points essentiels : la méthodologie utilisée, la description générale du milieu humain et des activités socio-économiques locales, l'analyse des impacts potentiels du projet dans le milieu et sur les hommes et la proposition des actions et des mesures d'accompagnement nécessaires pour réduire, maîtriser ou atténuer les impacts du projet sur le milieu et les hommes.

1.2. Cadrage méthodologique de l'étude

La méthodologie de l'étude a été développée en deux grandes parties : une partie théorique et une partie pratique. Dans la partie théorique, le Consultant a analysé les modèles théoriques de référence actuels dans la réalisation des études d'impact et en a dégagé des principes directeurs applicables dans le cadre de cette étude. Par la suite, elle a élaboré la trame d'enquête et de collecte des données sur le terrain. Enfin, les données ont été recueillies sur le terrain, avec la participation effective des représentants des populations locales, dépouillées, interprétées, analysées et analysées. Les résultats préliminaires obtenus sont présentés dans le rapport.

1.2.1. Les modèles théoriques de référence dans la réalisation de l'étude

A l'échelle internationale aujourd'hui, huit (08) agences internationales de développement ont des politiques formelles sur la prise en compte des populations autochtones et locales dans les programmes de développement et les projets de construction de barrage ou d'exploitation des ressources naturelles : la Banque Mondiale, l'Union Européenne, la Banque Asiatique de Développement, DANIDA, DGIS, BMZ et AECI¹. L'étude s'est inspirée des directives et des politiques opérationnelles de la Banque Mondiale et de l'Union Européenne sur les populations autochtones². Elles visent à s'assurer que les programmes de développement, les projets d'exploitation des ressources naturelles ou de construction des barrages sont réalisés en respect de la dignité, des droits de la personne et des cultures des populations autochtones et locales.

Dans l'acception de la Banque Mondiale et de l'Union Européenne, le terme populations autochtones s'applique aux groupes sociaux qui possèdent une identité culturelle et sociale distincte de celle des groupes dominants dans la société et qui les rend vulnérables dans le processus de développement. Elles ont un statut économique et social qui limite leurs capacités à défendre leurs intérêts et leurs droits relatifs aux terres et à d'autres ressources productives, ou qui restreint leur capacité à participer au développement et en bénéficier. Les caractères distinctifs d'identification des populations autochtones sont les suivants : fort attachement aux territoires ancestraux et aux ressources naturelles de leur milieu, présence d'institutions sociales et politiques coutumières, systèmes économiques principalement orientés vers la production de subsistance, langue autochtone différente de la langue dominante, auto-identification et reconnaissance par les pairs comme appartenant à un groupe culturel distinct.

Dans cette logique, les populations Pygmées Baka de la zone du projet Nkamouna peuvent être considérées comme des populations autochtones vulnérables. Les dispositifs de protection développés par les politiques opérationnelles portent sur les exigences à prendre en compte dans la formulation des projets, l'utilisation des terres et des ressources locales par les populations autochtones et l'appui aux initiatives locales de développement et de réduction de la pauvreté. Les projets doivent tenir compte des modes de vie, des pratiques culturelles et des croyances religieuses, des économies, des identités et des formes d'organisation sociale des populations autochtones. Ils doivent prendre en compte leurs droits individuels et collectifs d'utiliser les terres qu'ils occupent, de continuer à accéder

¹ Griffiths (Tom) ; " A failure of accountability. Indigenous Peoples, Human Rights and Development agency Standards: a reference tool and comparative review", Forest Peoples Programme, London, April 2003, p.2.

² Directive Opérationnelle 4.20 (OD 4.20) de la Banque Mondiale et Projet de Politiques Opérationnelles de la Banque Mondiale (PO 4.10) sur les Peuples Autochtones, version du 21 mars 2001 et Document de Politique de l'Union Européenne sur les Peuples Autochtones, 2002.

aux ressources naturelles essentielles à leur subsistance, à la durabilité de leurs cultures et à leur propre développement futur et s'assurer que les activités du projet sont accompagnées de programmes d'appui aux initiatives locales de développement.

Les directives de la Banque Mondiale et de l'Union Européenne ont été complétées par les principes édictés par le projet de Déclaration sur les Droits des Peuples Autochtones des Nations Unies, la Commission Mondiale sur les Barrages, la Convention sur la Diversité Biologique, l'Accord de Durban sur la gestion des aires protégées, la Convention 169 de l'OIT sur les peuples indigènes et tribaux, la Déclaration Universelle de l'UNESCO sur la Diversité Culturelle, la Déclaration de Kimberly et la Déclaration des Peuples Autochtones sur les Industries Extractives. Ces textes exigent, entre autres, le respect des droits individuels et collectifs des populations autochtones dans les projets, la protection de l'environnement, la participation libre et informée des populations autochtones, la réduction ou l'atténuation des impacts des projets et l'accès aux bénéfices économiques et financiers des activités des projets. Plus spécifiquement, la Déclaration des Peuples Autochtones sur les Industries Extractives exige l'éducation et le renforcement des capacités des populations autochtones pour garantir leur participation effective aux activités des industries extractives, l'indemnisation des populations autochtones pour les dommages subis du fait des activités des industries extractives, le respect des droits des femmes, la réalisation des évaluations participatives environnementales, sociales et culturelles avant et pendant le cycle des projets et l'assistance des populations autochtones dans la réalisation de leurs propres actions et stratégies prioritaires de développement³. Les résultats présentés dans ce rapport s'inscrivent dans la dynamique de prise en compte et de respect de ces directives dans le développement et la mise en œuvre du projet Nkamouna.

1.2.2. Le champ spatial et temporel de l'étude, les techniques de recherche et le déroulement opérationnel de l'étude

L'étude a été réalisée dans la zone d'intervention du projet Nkamouna, du 13 au 19 juin 2004. Elle a couvert les villages Baka de PAYO, de LANDJO, de NOMEDJO, de ETANG et de NGOLA-BAKA et les villages Bantu de KONGO et de NGOLA. Des entretiens semi-structurés ont eu lieu avec des cadres des ONGs locales, des élus locaux et des ministres de culte à LOMIE, le chef-lieu d'arrondissement. L'étude avait pour but de saisir le profil historique, l'organisation sociale et politique des villages Bantu, décrire le milieu socio-économique et humain des populations autochtones Pygmées Baka, analyser les impacts

³ Déclaration des Peuples Autochtones sur les Industries Extractives, Oxford, 15 avril 2003, pp.4-5.

potentiels du projet sur le milieu et les hommes et proposer les mesures correctives ou d'atténuation nécessaires.

Le Consultant a élaboré une trame d'enquête participative comprenant un questionnaire pour les personnes-ressources du milieu et un guide d'entretien avec les groupes de populations dans les villages. Ces outils ont servi à la collecte des données auprès des personnes-ressources et des populations villageoises. L'étude a été conduite en étroite collaboration avec l'Association des Pygmées Baka de Lomié (ASBAK). Elle a désigné une personne-ressource pour assister le Consultant dans la réalisation de l'enquête. A l'issue de chaque entretien, le Consultant et son assistant présentaient un résumé des enseignements dégagés des différents échanges. Ce résumé était discuté, analysé, validé par les participants et intégré dans le rapport de circonstance de la réunion. Les listes des participants aux différentes réunions sont jointes en annexe.

II DESCRIPTION DU MILIEU HUMAIN DE LA ZONE DU PROJET NKAMOUNA

L'analyse du milieu humain de la zone du projet s'articule autour de sept principaux points : la mise en place et l'implantation historique des villages, la composition socio-ethnique des villages, l'organisation sociale et politique, le régime foncier coutumier local, la mobilisation et la participation communautaire, le genre dans le développement local, la perception du projet par les populations autochtones et locales et les différentes attentes exprimées par les populations sur le terrain.

2.1. Mise en place des populations et implantation historique des villages de la zone du projet⁴

La zone du projet Nkamouna est habitée par deux grands groupes ethniques considérés comme des « populations autochtones » : les Nzimé et les Baka.

La mise en place des populations Nzimé de la zone du projet s'insère dans l'histoire générale des migrations et des civilisations du Cameroun méridional forestier. Cette histoire établit que les populations Nzimé de la région ont migré de la cuvette du Congo jusqu'à leur emplacement actuel. D'après les traditions orales, les Nzimé auraient remonté le cours supérieur de la Ngoko, ensuite la rive nord du Dja et se fixèrent dans leur pays actuel⁵. Cette fixation remonte au début de la première guerre mondiale (1914-1918). Elles se sont fixées

⁴ Les aspects démographiques de la région sont traités dans l'étude socio-économique générale.

⁵ Entretien avec MM. NGBAMINE Jacques et ABONO Appolinaire, doyen et notable du village de Kongo, le 17 juin 2004.

dans leur emplacement actuel pendant la première guerre mondiale. L'implantation effective des villages s'est développée avec la colonisation Allemande. En effet, dès les années 1910, les Allemands qui mènent la conquête de l'arrière-pays vont fixer les premières unités villageoises et engager une double opération de pacification du pays et de regroupement des populations aux abords des routes et pistes administratives. En 1916, le Cameroun méridional forestier passe sous le commandement Français à la suite de la défaite Allemande. L'administration coloniale Française procède alors à une réorganisation administrative, avec un découpage administratif beaucoup plus systématique. En 1960, le Cameroun indépendant va poursuivre et consolider cette réorganisation administrative en mettant en place des entités territoriales plus ou moins homogènes et intégrées. Ce sont ces unités territoriales formalisées par l'Administration coloniale Française et postcoloniale Camerounaise qui existent actuellement dans la région.

Les populations Pygmées Baka quant à elles auraient précédé les populations Nzimé dans la région. Elles constitueraient la population la plus ancienne de la région. En fait, elles auraient été les premiers à occuper cette zone forestière comme cela s'est passé dans les autres régions forestières d'Afrique Centrale. Toutefois, il apparaît clairement que les Baka de cette région viennent de la République Centrafricaine. L'implantation de leurs villages actuels est beaucoup plus récente. Elle remonte aux années 60, au lendemain de l'indépendance du pays, et précisément des années 70 lorsque le Gouvernement a engagé la politique de sédentarisation et d'intégration socio-économique des populations Pygmées Baka dans la société Camerounaise. Cette implantation n'est pas encore juridiquement établie, parce que les villages Baka ne sont pas encore formellement reconnus, ni par les populations Nzimé voisines ni par l'Etat du Cameroun. L'existence des villages est tolérée. Des actions de sensibilisation des populations voisines et des autorités administratives locales ont été engagées et pourront aboutir dans l'avenir à la création des villages Pygmées Baka dans la région. Cette évolution, à situer dans une longue durée, contribuera à renforcer et consolider la citoyenneté et l'intégration des populations Pygmées Baka.

En plus de ces populations dites « autochtones », on retrouve quelques groupes de migrants Kako, sédentarisés depuis plusieurs décennies et de migrants Maka, salariés ou essarteurs temporaires installés dans la région et des populations dites « allogènes » essentiellement composées de Bamiléké, de Haoussa, de Bamoun, de Beti et de citoyens de nationalité Congolaise.

2.2. Organisation sociale et politique des villages de la zone du projet

L'organisation sociale et politique des villages de la zone du projet est liée à l'identité des deux principaux groupes ethniques de la région. Les villages Nzimé de la zone du projet

sont organisés en unités résidentielles administratives et politiques appelées chefferies. Elles ont une assise territoriale qui varie en fonction de leur importance démographique et économique et de leur étendue spatiale. La colonisation Allemande et Française a établi une classification et une hiérarchisation des chefferies qui ont été maintenues sous le Cameroun indépendant. Il existe donc des chefferies de premier degré, de second degré et de troisième degré. La chefferie de premier degré ou chefferie de canton ou le groupement regroupe au moins deux chefferies de deuxième degré et son ressort territorial ne dépasse pas le cadre d'un département. La chefferie de deuxième degré comprend plusieurs chefferies de troisième degré qui elle-même correspond à la structure résidentielle des groupes de parenté. Toutes les populations de la zone sont organisées au sein des chefferies de troisième degré gérées par des chefs assistés des conseils de notables formés suivant les traditions locales⁶. Les chefferies de la zone du projet, à savoir, POUEMPOUM II, POUEMPOUM I, MELENE, DOUMZOK, ESCHIAMBOR, NTAM I, ACHIP, ZOULABOT I, MINGONGOL, MPANEDITIEP, MPANE, KONGO et NGOLA font partie de la chefferie de deuxième degré ou du canton de POUEMPOUM II que dirige Sa Majesté Jean-Pierre MABIA MABIA.

Les populations Nzimé ont une structure sociale lignagère segmentaire, fondée, à la fois, sur l'organisation de la parenté et l'organisation administrative associative. Les groupes de parenté correspondent à l'aire d'influence d'un aîné ou chef de famille. Les membres d'un groupe de parenté ou segment de lignage occupent un espace commun dans le village qu'on peut présenter comme un quartier. Ils forment le groupe social de base appelé famille patriarcale. Les villages sont formés de l'ensemble des segments de lignage et chaque segment de lignage comprend plusieurs familles qui elles-mêmes sont des unités domestiques de base encore appelées maisonnées. L'organisation administrative associative se compose des associations communautaires locales et des élites. Elles revendiquent une autorité et une légitimité dans la gestion des affaires des villages. Grâce à leur instruction, à leur expérience de la vie, à leur ouverture au monde extérieur et à leur implication dans les initiatives locales de développement, les élites revendiquent une reconnaissance comme représentants des populations autochtones et locales. Les associations locales sont actives dans l'agriculture, la gestion forestière communautaire et la mobilisation de l'épargne locale. Les partis politiques sont représentés dans la région par des comités de base du Rassemblement démocratique du peuple Camerounais (RDPC), parti au pouvoir. L'opposition est signalée ; mais sa représentation institutionnelle n'est pas effective.

⁶ Article 6 du décret n°77/245 du 15 juillet 1977 portant organisation des chefferies traditionnelles au Cameroun.

Dans les villages, le pouvoir politique a une assise gérontocratique. Il est exercé par le groupe des aînés sociaux. Ce groupe est constitué des aînés de chaque segment de lignage, des notables et du chef de village, une autorité centrale introduite par la colonisation et maintenue par l'Administration Camerounaise. Ils assurent l'administration administrative et politique des villages et gèrent les conflits entre les différentes unités villageoises. Ils sont assistés dans ce travail par les élites politiques modernes (conseillers municipaux, maire, responsables locaux du parti au pouvoir, délégués des groupes d'initiative commune et présidents des associations des forêts communautaires et des groupes d'entraide). Les rapports politiques qui se dégagent de cette dynamique d'organisation sociale et politique sont assez complexes. Dans l'interaction avec l'extérieur, les groupes d'acteurs sociaux ne défendent pas toujours les mêmes intérêts ; et les groupes mieux informés instrumentalisent les autres dans le sens de leurs propres intérêts. Les actions à mener avec ces populations doivent prendre en compte la complexité et la relativité de la structure de décision et de représentation sociale, considérer l'ensemble des réseaux de pouvoir existants dans le milieu et même, dans certains cas, des individus qui ne s'intègrent pas dans les stratégies collectives de gestion locale du pouvoir.

L'organisation sociale et politique des populations Baka ressemble et diffère de celle des populations Nzimé. Les ressemblances se justifient par l'historicité et la profondeur des relations sociales entretenues par les deux groupes de populations depuis plusieurs siècles⁷. Comme chez les Nzimé, les structures sociales traditionnelles Baka reposent essentiellement sur le système de parenté et les classes d'âge. Les principales structures claniques chez les Pygmées sont la famille, le lignage, le sous-clan et le clan.⁸ La famille est la plus petite cellule du clan. Elle englobe outre le père, la mère et les enfants, les grands-parents, les arrière-grands-parents et parfois des personnes n'ayant aucun lien consanguin avec les membres de cette famille. Chacun a son rôle à jouer et ce rôle lui confère un statut⁹. Les familles se constituent en lignages qui forment des sous-clans ; et les sous-clans forment les clans (yé en Baka). Les structures claniques Pygmées ont un certain nombre de caractéristiques, à savoir, des noms totémiques accompagnés de symboles par exemple, le clan Yelikemba (yé = clan; *likemba* : Eléphant) chez les Baka de l'Est-Cameroun ; il possède comme totem l'éléphant et respecte l'interdit de ne jamais manger sa trompe ; la règle de l'exogamie qui dispose qu'on ne se marie pas à l'intérieur de son propre clan, la responsabilité collective et surtout la nomenclature

⁷ BAHUCHET (S.) ; "Les Pygmées d'aujourd'hui en Afrique Centrale", in **Journal des Africanistes**, tome G1, Paris, CNRS, 1991, pp. 10-11 ; LOUNG (J.F.) ; "Les Pygmées de la Forêt de Mill. Un groupe de Pygmées Camerounais en voie de sédentarisation", in **Les Cahiers d'Outre-Mer**, Tome XII, Bordeaux, 1959, pp. 326-370.

⁸ LOUNG (J.F.) et NGIMA MAWOUNG (G) ; Rapport d'activités pour l'exercice 1985/1986, ISH, septembre 1986, pp. 35-36. DHELLEME (R.P. Ignace) ; **Le Père des Pygmées**, Paris, Flammarion, 1985, pp. 125-129.

⁹ OKET (F.) ; " L'intégration socio-économique des Pygmées du Cameroun : cas de la Province de l'Est", Mémoire de Maîtrise en Administration économique et sociale, Université d'Aix-Marseille II, 1984, pp. 27-35.

classificatoire : les ressortissants d'un même clan s'adressent aux gens de leur génération en utilisant les termes "frères" ou "soeurs". L'organisation politique apparente a aussi une assise gérontocratique : ce sont les vieillards qui commandent. Ils incarnent la sagesse, la présence des anciens, les garants de la tradition. Ils sont à la fois des chefs de famille, des leaders de clans et des élites traditionnelles. Toutefois, le politique en milieu Baka, un peu plus qu'en milieu Nzimé, va au-delà de l'apparent, du visible. Il embrasse l'invisible. La trame latente de l'organisation politique Pygmée se manifeste sous une double réalité: le déploiement des figures de fétichisme et des divinités locales et l'affirmation du pouvoir des femmes. Les figures de fétichisme regroupent l'ensemble de personnes qui ont une certaine maîtrise de la vie secrète des Pygmées, savent utiliser les forces surnaturelles pour traiter des cas de maladies et font des pratiques magico-religieuses liées à la vie du groupe. Il s'agit globalement des devins et des guérisseurs traditionnels. Tous exercent une influence capitale dans la gestion des affaires communautaires. En plus de traiter les simples cas de maladies, ils anéantissent les effets de la sorcellerie et prédisent parfois l'avenir. En cela, ils bénéficient d'une aura de respect et d'obéissance qui leur permet de s'imposer dans la vie communautaire locale. Les divinités locales s'inscrivent dans la même mouvance. La plupart sont des esprits qui, au travers des rites, gouvernent la vie des Pygmées. Comme l'écrivent Philippe LABURTHE-TOLRA et Jean-Pierre WARNIER, "les esprits sont des êtres qui ne sont pas humains et qui disposent d'une puissance supérieure à celle des hommes dans certains domaines"¹⁰. Ici, l'esprit le plus connu est le *Jengi*. *Jengi*¹¹ est un esprit (*mé*) de la forêt, une âme lutine des ancêtres. Les Baka pensent que Dieu (*Komba*), au moment de quitter les hommes, a laissé *Jengi* en forêt pour qu'il assiste et protège les Pygmées. *Djengui* doit donc être vu comme la présence de Dieu (*Komba*) sur la terre. Il est le représentant du Dieu-Créateur sur la terre et davantage auprès des Pygmées Baka dont il assure la protection. Il est celui qui veut du bien aux hommes et à qui les Pygmées Baka font appel en cas de difficulté, de problème ou de danger. Face à toutes les épreuves de la vie, le Pygmée Baka ne peut plus avoir peur. Dès qu'il appréhende le danger, il crie le nom de *Jengi* et il est sauvé. Ainsi, sans toutefois être le "*Komba*", "*Jengi*" s'affirme comme un dieu, le dieu-protecteur des Pygmées Baka. Il donne la mort et la vie. Il y a aussi une emprise des femmes dans la gestion de des communautés. La tradition Pygmée conçoit la femme comme une véritable force motrice, tant au sein du foyer conjugal que de la communauté entière. Son action n'apparaît pas au grand jour, mais elle est fondamentale; les femmes sont des actrices de l'ombre et leur pouvoir peut être appréhendé sous une double dimension: leur influence sociale et leur participation à la prise des décisions communautaires. Les femmes Pygmées participent aussi à certaines danses rituelles en qualité de danseuses ou chanteuses. Chez les Pygmées

¹⁰LABURTHE-TOLRA (P.) et WARNIER (J.P.) ; *Ethnologie-Anthropologie*, op. cit, p. 164.

¹¹Il y a plusieurs manières d'écrire ce nom. Certains comme le regretté Père Ignace DHELLEMMES, l'écrivent ainsi : "*Jengi*". D'autres comme Mathieu WINKELMOLEN, l'écrivent plutôt ainsi "*Djengui*".

Baka, elles dansent le "yell" qui précède la grande chasse à l'éléphant et le "so" qu'elles dansent pour réveiller les animaux de la forêt et les rendre favorables aux chasseurs. Dans la danse rituelle du *Jengi*, les femmes Pygmées assistent les jeunes initiés et sont aussi des chanteuses. Les vieilles femmes sont pour la plupart des devineresses - guérisseuses. La manipulation des herbes leur confère une grande influence dans la vie sociale.

Les populations locales ont des relations profondes et diversifiées avec le milieu forestier.

2.3. Interactions avec la forêt et régime foncier coutumier local

La forêt est une composante de la vie sociale et culturelle des populations Nzimé et Baka. Elle est à la fois le milieu et la source de vie de ces populations. Elle n'est pas seulement un milieu physique, mais aussi et surtout un lieu social et symbolique. Dans les contes et les légendes, la forêt tient une grande place. Ici, les animaux constituent des héros et moralistes de la population. Il existe une sorte de mythologie forestière¹². En somme, la forêt est un milieu de culture et de vie sociale. Elle est utile à la formation de l'être et de la personnalité des populations. Elle leur donne tout : elle nourrit, soigne, habille et protège. Elle est leur principale mamelle nourricière. C'est dans la forêt et l'exploitation de la forêt que les populations prélèvent l'essentiel de leurs ressources alimentaires et commerciales. Les activités de production économique qui sont effectuées découlent de l'exploitation de la forêt : la chasse, la cueillette, la pêche, l'agriculture. L'importance économique de la forêt est encore plus ressentie par les guérisseurs traditionnels qui utilisent de nombreuses espèces végétales pour leurs vertus curatives. Pour eux, tout comme pour les autres populations, l'exploitation de la forêt procure des revenus financiers. Pour les populations Baka spécifiquement, elle constitue le lieu par excellence d'exercice des cultes et des rites traditionnels.

Espace humanisé, la forêt se présente à la fois comme le support des activités matérielles et spirituelles. Assise territoriale des activités matérielles, la forêt représente partout l'espace périphérique qui sert de support à l'extension géographique des activités rurales. Elle est utilisée ainsi de façon alternative pour l'agriculture, la chasse, la cueillette, la pêche et de façon marginale pour l'élevage. Plus qu'ailleurs, elle est ici le facteur déterminant de la sécurité alimentaire. Support des activités spirituelles, la forêt est le trait d'union entre les vivants et les morts, le berceau des forces naturelles bienfaisantes et maléfiques. C'est le terrain par excellence d'expression de la vie culturelle et des référentiels

¹² OBAM (Adolphe) ; *Conservation et mise en valeur des forêts au Cameroun*, préface de Jean-Paul LANLY, Yaoundé, Imprimerie Nationale, 1992, pp. 79-83.

existentiels des groupes humains ⁽⁴⁾. Sur le plan de la culture mythologique et symbolique, la forêt est le lieu d'accomplissement des rites magico-religieux. En l'absence de forêts dotées spécifiquement d'attributs rituels, ces derniers se déroulent dans les jachères ou dans les anciens sites d'occupation abandonnés (*bilik*), lieux de renouvellement de savoirs, des pouvoirs et des contres-pouvoirs qui abritent le plus souvent les tombeaux des aïeux.

L'utilisation de la forêt est liée elle-même à la gestion foncière. Au Cameroun, la gestion foncière est régie par les textes issus de la réforme foncière de 1974.¹⁶ Cette réforme unificatrice ¹⁷ fait de l'Etat "le gardien de toutes les terres. Il peut à ce titre intervenir en vue d'en assurer un usage rationnel ou pour tenir compte des impératifs de la défense ou des options économiques de la nation " (¹⁸). En termes de propriété, la réforme institue trois catégories de domaines : le domaine de l'Etat et des autres collectivités publiques, le domaine national et le domaine privé.

Des trois catégories des institutions restituées par la réforme de 1974, le domaine national, qui représente la propriété coutumière en fait, est celle dont le régime juridique suscite bien des controverses. Le domaine national est une catégorie exceptionnelle qui se définit par soustraction à l'ensemble des terres ne faisant pas partie ni du domaine de l'Etat et des autres personnes publiques ni du domaine des particuliers. Font donc partie du domaine national : "les terrains d'habitation, les terres de culture, de plantation, de pâturage et de parcours dont l'occupation se traduit par une emprise évidente de l'homme sur la terre et une mise en valeur probante ; (et) les terres libres de toute occupation effective"¹⁹. Propriété de la nation, comme l'indique son nom, "le domaine national est administré par l'Etat en vue d'en assurer une utilisation et une mise en valeur rationnelles"²⁰. Dans son rôle d'administrateur de biens, l'Etat se réserve donc le droit d'attribuer aux collectivités coutumières, leurs membres ou toute autre personne de nationalité Camerounaise" les dépendances du domaine national occupées ou libres de toute occupation effective, sous la forme d'une concession provisoire et sous condition résolutoire de mise en valeur. Celle-ci étant la condition du passage de la concession définitive emportant pleine propriété et par

(⁴) voir : OYONO (P.R) " Les usages culturels de la forêt" in Bigombé Logo (Patrice) (dir.) ; Le retournement de l'Etat forestier. L'endroit et l'envers des processus de gestion forestière au Cameroun, préface du professeur Maurice KAMTO, Yaoundé, Presses de l'UCAC, 2004, pp.42-53.

(5) cf. TRILLES (R.P.), *Les Pygmées de la forêt équatoriale*, Paris, 1931, P. 29.

¹⁶ Le dispositif textuel de la réforme comprend : l'ordonnance n°74-1 du 6 juillet 1974 fixant le régime foncier, l'ordonnance n° 74-2 du 6 juillet 1974 fixant le régime domanial, l'ordonnance l'ordonnance n° 74-2 du 6/07/74 relative à la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique et aux modalités d'indemnisation . Le décret n° 76-165 du 27 avril 1976 fixant les conditions d'obtention du titre foncier ; le décret n° 76 - 166 du 27 avril 1976 fixant les modalités de gestion du domaine privé de l'Etat.

¹⁷ La réforme de 1974 uniformise la législation foncière de l'Ex-Cameroun Occidental, où le texte en vigueur était le "Land Native Rights Ordinance du 1er janvier 1948, et de l'Ex Cameroun Oriental, où les questions foncières étaient alors régies par le décret - loi n° 63-2 du 9 janvier 1963 fixant le régime foncier et domanial.

¹⁸ art. 1er de l'ord. N° 74-1 du 06- juillet 1974.

¹⁹ Art. 15 , de l'ord. N° 74-1 du 6 juillet 1974 fixant le régime foncier.

²⁰ *ibid*, Art. 16.

conséquent l'immatriculation du terrain. Une fois établi, le titre foncier est inattaquable, intangible et définitif, sauf erreur ou irrégularité constatée par les autorités compétentes ²¹.

Malgré les dispositions de cette réforme, les collectivités coutumières se considèrent toujours comme propriétaires des terres du domaine national. Dans la zone du projet Nkamouna, il y a une superposition de régimes fonciers : le régime foncier étatique et le régime foncier coutumier. Les populations Nzimé sont attachées au régime foncier coutumier. Dans cette dynamique, la terre est considérée comme un patrimoine commun, c'est-à-dire, un espace physique et culturel collectif hérité des ancêtres. C'est une ressource communautaire transmissible de génération en génération. Elle est gérée, au nom de la communauté, par ses représentants légitimes : chefs de lignages, de clans et de familles. Les lignages, les clans et les familles exercent le droit de propriété sur leurs terres respectives acquises suivant la règle. Cette occupation des terres concerne non seulement les usages agricoles, mais aussi et surtout les activités de prélèvement, la chasse, la pêche, la collecte, la cueillette, le ramassage, etc.

Cette dynamique de gestion de l'espace fait émerger une sorte de territorialité Baka, évoluant en marge des logiques étatiques et coutumières locales. En fait, contrairement aux apparences, on observe une territorialité Baka, bien circonscrite et marquée dans l'espace forestier fréquenté. Toutes leurs activités se déroulent à l'intérieur des aires de forêt aux limites définissables et maîtrisées par les Baka eux-mêmes. C'est à l'intérieur de ces territoires que se déroule toute la trame de l'existence des communautés Baka dans la région.

L'étude a aussi analysé la situation de la mobilisation et de la participation communautaire dans la région.

2.4. Mobilisation et participation communautaire

Le paysage social local est marqué par la présence des associations de proximité¹³ qui contribuent à la mobilisation et à la participation communautaire pour le développement local. La mobilisation et la participation s'effectuent à travers les activités de ces associations. Elles sont constituées de comités villageois de développement, de tontines et de groupes d'initiative commune et autres. Certaines de ces associations sont légalisées auprès des services de l'administration, mais la plupart restent encore informelles. Elles développent des réseaux d'entraide qui s'inscrivent dans une dynamique de continuité entre le milieu rural et le milieu urbain, entre les villageois et les élites, contribuent à la fois à

²¹ Art. 1er du décret n° 76-165 du 27 avril 1976 fixant les conditions d'obtention de titre foncier.

¹³ Dans le village de Kongo, l'enquête a relevé l'existence des tontines suivantes : Association des femmes mariées de Kongo, Cœur Vaillant, Entente et Mouvement Intégré. D'autres associations existent dans le village. Il s'agit, par exemple, du GICPLAKO qui regroupe les planteurs de Kongo.

l'entraide et à la sociabilité. Elles visent l'amélioration des conditions de vie des populations villageoises par l'éducation et la sensibilisation communautaire, l'entraide sociale, la mobilisation et la redistribution de l'épargne, la gestion des forêts communautaires, et autres. Elles assurent la prise en charge des événements heureux et malheureux et des préoccupations de développement des populations. Ces formes d'organisation communautaire développées sont davantage fonctionnelles dans les villages Bantu que dans les villages Baka. Certes, des sensibilisations ont été menées par des ONGs locales en milieu Baka pour les amener à s'organiser sous des formes modernes ; mais les dynamiques associatives modernes ne sont pas encore suffisamment effectives dans les villages Baka. Ceux-ci restent encore beaucoup plus attachés aux formes associatives traditionnelles qui sont développées dans le cadre de la réalisation de leurs activités anciennes de chasse et de collecte. Les Baka ne se reconnaissent pas encore suffisamment dans les dynamiques associatives modernes.

En milieu Bantu comme en milieu Baka, la prise en compte de dimension genre dans les actions de développement reste encore faible.

2.5. Genre et processus de développement local

Les actions de développement entreprises dans le milieu sont encore fondamentalement marquées par la division sexuelle classique du travail entre les hommes et les femmes. Certes, dans les villages Bantu, on observe, depuis le déclenchement de la crise économique, une inversion des rôles au sein des familles et une implication progressive des hommes dans les activités initialement réservées aux femmes telles que la production agricole vivrière ; mais de manière globale, les femmes sont encore affinées aux tâches de production et de reproduction. Dans les villages Baka, par contre, les femmes assument à la fois des tâches de production et de reproduction ; mais elles participent aussi à la prise des décisions dans la gestion des affaires de leurs villages. Mais, dans ces deux espaces, l'action des femmes n'est pas encore pleinement assumée de manière formelle. Par exemple, on constate qu'elles disposent d'un savoir séculaire dans la gestion des ressources forestières ; mais, paradoxalement, leur implication dans le processus politique et économique de gestion des forêts communautaires est encore assez faible. Les principales utilisatrices traditionnelles des ressources forestières doivent plutôt être suffisamment associées dans les activités modernes de gestion des forêts communautaires. Cette tendance ne pourra être effective que si les organismes d'appui qui travaillent avec les populations dans la région maîtrisent eux-mêmes et mettent en œuvre les enseignements développés ces dernières années en matière d'intégration de la dimension genre dans le processus de développement. En tout état de cause, la réussite des actions de

développement dans la région, tant en milieu Bantu qu'en milieu Baka, dépend largement de la participation et de l'action des femmes. Toutes les activités réalisées dans ce cadre devront intégrer et responsabiliser les femmes. Elles pourront constituer le partenaire prioritaire dans les processus d'appui au développement dans la région.

La région est aussi marquée par la pratique des cultes et des rites qui présentent l'une des formes d'utilisation de la forêt et des espaces par les populations Baka et Bantu.

2.6. Cultes, rituels et patrimoine culturel

Les populations de la région continuent à pratiquer des cultes et des rites traditionnels. Ces cultes et ces rites constituent une dimension importante de leur vie spirituelle et symbolique et de leur bien-être. L'enquête réalisée dans les villages riverains du site du projet n'a pas relevé des lieux formels de culte et de rite dans la zone actuelle du projet Nkamouna. La région actuelle du projet comporterait quelques sites des anciens campements en forêt, mais ceux-ci ne constituent pas à proprement parler des sites de cultes et de rites historiques. Mais, il est apparu que cette zone est une aire de parcours pour la réalisation des activités de chasse, de pêche, de collecte et cueillette, de prélèvement des essences et écorces nécessaires pour la tradithérapie et une zone riveraine des zones de rite et de culte. Les populations Baka sont les plus concernées par ces activités dans la région. Les rites constituent encore un volet fondamental de la vie des Baka. Ils font partie intégrante du système culturel immatériel Baka. La vie baigne dans une mentalité religieuse peuplée de divers esprits. Il convient plutôt de les appeler " *mânes*" parce qu'ils sont généralement présentés comme ayant d'abord mené une vie humaine antérieure. Chez les Baka, les plus importants sont *kose* qui préside à la danse de la divination (*nganga*) et des soins, *mongelebo* qui apparaît à l'occasion d'un décès, *nyabula* qui intervient lorsqu'on a tué l'éléphant et *mboamboa*, sorte d'esprit bouffon. Il faut accorder une place spéciale à *joboko*, l'esprit qui préside au rite *yeli*, et à *Jengji*, le plus grand des esprits de la forêt, le "dieu actif", représentant du dieu-créateur qui s'est éloigné. Ici, les rites authentifient la croyance, la rendent vivante et active. Ils unissent le groupe, subliment les tensions sociales, éliminent le désordre et se concilient les puissances sacrées. Les plus importants sont le *yeli* et le *jengi*. Ils constituent des rites de passage, c'est-à-dire, ceux qui s'emploient à séparer les individus d'un statut pour leur en conférer un autre. Le *yeli*, rite exclusivement réservé aux femmes, témoigne du rôle important de celles-ci dans la vie religieuse. Elles chantent et dansent *yeli* pour appeler le gibier, surtout les éléphants, parfois pendant plusieurs nuits. Elles accordent ainsi leur bénédiction aux chasseurs. L'entrée dans le *yeli* constitue pour la jeune fille, en quelque sorte, un rite de passage. Il en est de même pour les hommes avec le rite de *jengi*. Après un temps d'initiation en forêt, les jeunes candidats reviennent au campement où ils sont tués rituellement puis

ressuscités par l'esprit *jengi*, devenant ainsi ses enfants et pouvant dorénavant compter sur sa protection en cas de danger imminent en forêt.

En dépit de la variabilité de l'âge et parfois des ethnies des individus impliqués dans ce rite, il semble marquer le passage de l'enfance à l'état adulte. Le rite donne à l'initié une nouvelle identité sociale. Il marque un nouvel accouchement de l'homme. C'est le passage de la nature à la culture, de l'enfance à l'état adulte, de la mort et de l'oubli à la vie. Dans leur mort symbolique, les initiés apprennent la vie en société, le métier de chasseur et surtout les mystères de la religion et le secret de la forêt.

Les Baka vivent en symbiose avec la forêt. Parfois dangereuse, elle demeure le "sein maternel", la source de sécurité et de vie du Baka. Pour lui, la forêt est un univers vivant, un interlocuteur à qui il s'adresse et qui lui parle en retour. Un Baka interrogé relève l'importance de leur attachement à la forêt : *"la forêt est pour chacun de nous comme un père et une mère, elle nous donne ce dont nous avons besoin : nourriture, vêtements, abri, chaleur, affection."*

L'attachement à la forêt fait partie de la culture et du patrimoine culturel des Baka et des Nzimé. La culture immatérielle doit être comprise comme l'ensemble des productions mentales, symboliques, rituelles, orales et sociales d'un groupe social donné. Jusqu'ici, il n'y a pas encore eu d'étude approfondie sur la mentalité des Baka et des Nzimé. Mais, de manière globale, les observateurs interrogés ont souligné certains traits caractéristiques de leur comportement. Ainsi, il semble établi aujourd'hui que la mentalité des populations de la région se caractérise par l'hospitalité, l'apathie, l'évitement, la résignation et la ruse pour les Baka, l'hospitalité, la réserve, la contestation et la révolte pour les Nzimé. De manière globale, ces traits comportementaux sont manifestés en fonction de la manière avec laquelle l'étranger aborde pour la première fois les populations locales. La réaction des populations dépend de la manière avec laquelle l'étranger s'est comporté avec elles lors des premiers contacts et au fur et à mesure de l'évolution de ces relations. Plus spécifiquement pour les Baka, il apparaît qu'il est assez difficile de savoir ce qu'ils veulent réellement et le sens qu'il donnent à leurs actions et à leurs choix. Ils ne prennent pas facilement position. A cet égard, Daniel BOURSIER écrit : *"Le Baka est l'homme de la fuite en avant. Il ne dit jamais non en face. Il dira oui à son interlocuteur, sans réaliser ce qu'il dit (...) Il faut interpréter cette attitude comme un code social (...) Devant une domination plus ou moins voilée, l'opposition du Pygmée consistera souvent à "faire croire", "faire semblant" d'aller dans le sens où on veut le conduire, en essayant au passage de tirer avantage de la situation (...) Le Pygmée est un chasseur qui sait, pour l'expérimenter chaque jour, que la ruse est plus efficace que la force"* ¹⁴. Enfin, on observe une inconsideration de l'avenir. Celle-ci réside dans le fait que le Baka vit dans l'instant présent, dans l'immédiateté, sans projet pour le lendemain, comme si la vie se déroulait par "à-coups". La vie est marquée

¹⁴) BOURSIER (D.) ; "Réflexions sur l'Evangélisation des Baka" in Revue **Vivant Univers** n° 396, Nov.-Décembre 1991, p. 28.

par le souci du présent : peu d'intérêt pour le passé et l'avenir. On se laisse mener par les circonstances et on vit au jour le jour. Cette vie dans l'immédiat semble liée à la place donnée à la chance. Le fait de trouver de la nourriture ne résulte pas nécessairement des efforts entrepris ou du travail réalisé, mais de la chance, de la bénédiction divine. Il ne sert donc à rien de prévoir ou de programmer. Pour ce qui est de la danse, du tabac et de l'alcool, il apparaît que le Pygmée est un "homme d'ambiance", à la recherche permanente d'une vie intense. Il a besoin de sensations et d'émotions vives qui le font vibrer de tout son être. C'est pourquoi il est à la recherche d'excitations et d'excitants. La danse est le moment privilégié où il vibre de tout son être jusqu'à entrer dans un état second, sorte d'extase physique et sensorielle.¹⁵

Enfin, la sorcellerie est également présente chez les Baka et les Nzimé, surtout lorsqu'il s'agit de rendre compte de certains faits anormaux : mort prématurée ou accidentelle, maladie, malchance à la chasse. C'est au devin et au guérisseur traditionnel qu'il revient de découvrir la vraie cause des malheurs et d'indiquer éventuellement le coupable. Dans des cas graves, le fautif, désigné comme sorcier peut être soumis à l'ordalie et être contraint de boire une potion préparée avec des écorces d'arbre. L'accusation de sorcellerie met au grand jour les conflits sociaux parfois latents. Elle traduit généralement un malaise social. Elle permet de décharger une agressivité trop longtemps contenue.

2.7. Infrastructures sociales locales

Les infrastructures sociales dans la région sont modestes et précaires. Il en existe dans le domaine de la scolarisation, de la santé et de la vie communautaire. Mais, elles ne sont pas bien entretenues et elles manquent des ressources nécessaires pour assurer leur fonctionnement régulier. Pour l'instant, les Baka ne disposent que d'infrastructures scolaires. En effet, les villages Baka de Payo et de Ngola ont des centres d'éducation préscolaire utilisés pour l'alphabétisation des enfants Baka. Elles servent aussi de lieux de réunion et de rassemblement dans les villages Baka. Ces infrastructures scolaires sont complétées par les infrastructures scolaires publiques fonctionnelles dans les villages Bantu. Pour les infrastructures sanitaires et autres, les Baka partagent leur utilisation avec les populations Nzimé, malgré les difficultés permanentes de cohabitation et de coexistence entre les deux communautés. Lors de l'enquête, les Baka ont émis le vœu de bénéficier, dans la mesure du possible, de leurs propres infrastructures communautaires de santé.

2.8. Perception et attentes à l'égard du projet

¹⁵ Idem.

La perception actuelle du projet Nkamouna est ambivalente. Il est perçu, à la fois, comme une manne qui va développer la région et comme un danger qui peut, en même temps, la détruire. Cette perception ambivalente est traduite dans le double sentiment exprimé à l'égard du projet : un sentiment de fierté et un sentiment de peur.

La fierté est liée aux multiples attentes que les populations expriment à l'égard du projet : l'emploi (recrutement des jeunes et des autochtones dans le projet), le désenclavement et les infrastructures routières (bitumage de la route Abong-Mbang-Lomié et aménagement des pistes Lomié-Kongo, la construction d'un aérodrome à Lomié), le développement de l'économie locale (éclosion d'un marché local, augmentation et diversification de la demande en biens, services et denrées alimentaires), l'amélioration des services sociaux de base (le développement des infrastructures sanitaires, scolaires, sécuritaires et touristiques locales, la construction des logements des ouvriers et du siège, hydraulique villageoise, pharmacies villageoises, formation des autochtones aux métiers de l'extraction minière, etc.), le renforcement des capacités des ONGs locales dans les domaines du développement social et de la protection de l'environnement, l'arrimage de la région au village global, le développement des mariages mixtes entre les filles de la région et les expatriés, etc.

Le sentiment de peur est lié à la toxicité annoncée et largement diffusée des activités futures du projet et à l'opacité qui entoure le développement des activités actuelles du projet au Cameroun et dans la région. En effet, depuis le démarrage des activités de prospection, des informations sont diffusées en permanence dans toute la région sur la toxicité de l'activité d'exploitation du cobalt et du nickel. Certaines de ces informations ont été relayées par des associations locales et diffusées dans les villages de la région, y compris chez les populations Baka. Par contre, aucune action de communication convaincante n'a été réalisée par le projet pour démentir ces fausses informations et présenter la vérité aux populations. Le vide créé dans ce domaine par le projet donne l'impression que les responsables du projet soit ne maîtrisent pas eux-mêmes les contours de l'exploitation du cobalt et du nickel, soit cachent la vérité aux populations.

Toutefois, malgré cette ambivalence dans la perception du projet, les populations, qu'elles soient Nzimé ou Baka, expriment, de façon unanime, une forte impatience quant au démarrage effectif des activités du projet. Pour les populations, la réalisation et la validation de l'étude d'impact doivent être accélérées à tous les niveaux de façon à ce que les activités opérationnelles du projet puissent enfin commencer. Et elles espèrent que les échéances annoncées seront respectées par les différents intervenants dans le projet.

L'analyse de la situation qui vient d'être présentée montre que le projet Nkamouna aura des impacts potentiels, dans la région en général et auprès des populations Baka en particulier.

III IMPACTS POTENTIELS DU PROJET SUR LES POPULATIONS LOCALES ET PROPOSITION DES ACTIONS ET DES MEURES D'ACCOMPAGNEMENT

Le projet Nkamouna aura des impacts potentiels auprès des populations locales en général et auprès des populations Baka de la région. Ici, nous présentons les impacts qui dérivent de l'analyse et des observations faites sur le terrain. Il s'agit de l'impact sur la démographie, sur l'économie locale, sur la forêt et le foncier local, sur la culture des populations locales, sur la politique et les relations intercommunautaires locales.

3.1. Impact du projet sur la démographie locale

Le démarrage effectif des activités du projet va accroître le nombre de personnes vivant dans la région. Cette croissance démographique aura des implications sur la gestion de la sécurité et de la santé des populations. L'augmentation du nombre de personnes vivant dans la région de Kongo pourra accroître, potentiellement, les cas de tensions et de conflits entre les populations et contribuer à l'augmentation et à la diversification des maladies dans la région. En plus des risques potentiels relatifs à la manipulation de certaines substances nécessaires pour les activités extractives et des activités de transport des produits de la zone vers Yaoundé et Douala, la cohabitation entre les populations autochtones et les arrivants constituera un élément favorable potentiel pour le développement de certaines connues ou nouvelles dans la région.

Le projet doit prévoir la création d'un poste de gendarmerie dans le village de Kongo pouvant aider à maintenir l'ordre et la sécurité dans la région, et une étroite collaboration avec le Sous-Préfet de Lomié, les chefs traditionnels et les élites locales. D'autre part, une analyse approfondie de l'impact potentiel du projet sur la santé des populations locales en général et sur les Baka en particulier devra être menée au démarrage des activités du projet. Mais, déjà, le projet doit prévoir de renforcer la capacité d'accueil et d'action du District de Santé de Lomié et des centres de santé communautaires dans les villages et, dans la mesure du possible, mettre en place des pharmacies villageoises de relais et former des agents de santé communautaires chargés de leur gestion et de l'éducation sanitaire communautaire. Le choix de ces personnes en milieu Baka tiendra compte des personnes qui assument déjà des fonctions médicales et sanitaires traditionnelles dans les villages et hameaux Baka.

Le projet aura aussi un impact sur l'économie locale.

3.2. Impact du projet sur les économies domestiques locales

Les impacts potentiels du projet sur la gestion de la production agricole locale et la sécurité alimentaire des populations vont toucher les deux principaux groupes ethniques autochtones : les Nzimé et les Baka. Mais, ces impacts seront plus importants auprès des Baka déjà victimes d'une insécurité alimentaire dans la région.

De manière globale, l'enquête sur le terrain a relevé que l'agriculture développée en ce moment dans la région est davantage une agriculture de subsistance, une sorte d'agriculture de cueillette. Elle arrive déjà à peine à satisfaire la demande locale actuelle. Avec la croissance de la demande en vivres et en nourriture générée par le personnel du projet, il faut prévoir que les producteurs locaux seront plus tentés de vendre leurs récoltes et avoir de l'argent que d'assurer la consommation domestique. De plus, les Baka qui continuent à aller travailler chez les Bantu pour avoir des féculents auront moins de possibilités pour recevoir leur rémunération comme cela se fait encore aujourd'hui. En clair, la consommation domestique autochtone sera en concurrence avec la consommation ouvrière, la logique agricole de subsistance avec la logique agricole de marché ; et on pourra assister à une modification du système actuel des échanges entre les Nzimé et les Baka.

Le projet doit mettre en place une dynamique d'appui à la production agricole dans la région, une dynamique de production agricole qui permettra à la fois de sécuriser la consommation domestique en milieu Nzimé comme en milieu Baka et de répondre aux besoins du marché. Il faudra appuyer les producteurs locaux et leurs appuis à produire à la fois pour la consommation domestique et le marché. Il pourra aussi soutenir les Baka qui sont déjà engagés dans l'agriculture à acquérir plus d'espace et étendre leurs surfaces cultivables pour eux aussi assurer leur autosuffisance alimentaire et s'engager, petit à petit, vers le marché. Pour cela, le projet collaborera avec les autres organisations d'appui aux Baka qui oeuvrent pour l'acquisition des terres et des villages aux Baka. Manifestement, les activités traditionnelles de chasse, de pêche et de cueillette ne suffisent plus à satisfaire l'ensemble des besoins alimentaires des familles Baka. Le développement de l'agriculture, vivrière notamment, pour le marché, permettra aussi aux populations d'augmenter et de diversifier leurs sources de revenus et faire face aux besoins financiers des ménages.

Les activités du projet auront un impact sur la forêt et le foncier local.

3.3. Impact du projet sur la forêt et le foncier local

L'impact sur la forêt et le foncier local concernera les bandes de forêt qui seront utilisées pour les activités du projet Nkamouna et la construction des logements des

employés, du siège du projet, de l'école des enfants des employés, etc. Les populations Nzimé et Baka seront touchées par ces activités, par rapport à l'appropriation coutumière et identitaire de ces espaces, l'intégration de ces espaces dans la construction de leur territorialité et par rapport à leur utilisation dans les parcours de chasse, de collecte et de cueillette et de récolte des écorces pour la tradithérapie et d'exploitation des produits forestiers non ligneux. Les parcours de chasse pourront croiser des espaces affectés aux activités minières. Il faut aussi prévoir l'éloignement du gibier en raison des bruits des différents chantiers et une augmentation potentielle de la pression sur la faune des forêts avoisinantes.

Le projet doit envisager la création d'un fonds de développement communautaire pour compenser les pertes qu'elles pourront subir du fait de la perte des droits coutumiers d'utilisation et d'exploitation de ces différents espaces. Ce fonds aidera à la fois les populations villageoises Nzimé et Baka et les collectivités territoriales décentralisées locales. Les investissements envisagés dans la gestion communautaires de ce fonds devront s'inscrire, en priorité, dans les domaines du développement communautaire et de la réalisation des infrastructures sociales de base. Le projet et ses partenaires travailleront avec les populations et les collectivités territoriales décentralisées locales pour renforcer leurs capacités organisationnelles et garantir la gestion efficiente et efficace des fonds (formation, sensibilisation, appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans de développement local, etc.). Enfin, le projet pourra garantir l'exercice des droits d'usage des populations locales en périphérie de la zone affectée aux activités du projet. Les modalités pratiques d'exercice de ces droits d'usage seront définies de manière démocratique et participative.

Le projet aura un impact sur la culture des populations locales.

3.4. Impact du projet sur la culture des populations locales

La culture regroupe l'ensemble de manières d'agir, de penser, de sentir, d'être et de faire et des modèles de comportement qui caractérisent un groupe humain. Elle comprend les connaissances, les croyances, le droit, la morale, les coutumes, les aptitudes et les habitudes que développent les membres d'un groupe social. Ainsi, les populations Nzimé et Bantu ont une culture dont certains éléments caractéristiques ont été relevés par l'enquête. Ces éléments pourront être touchés soit par la culture des employés du projet soit par les effets indirects de la présence du projet et l'ouverture concomitante de la région au village global. D'une part, l'arrivée et l'installation des autres groupes de populations dans la région, notamment les populations venant d'autres parties du monde, pour travailler dans l'extraction minière, vont contribuer au développement des relations interethniques et interculturelles,

des relations de cohabitation et de coexistence entre les populations autochtones et les étrangers. D'autre part, le développement des activités du projet contribuera à l'ouverture de la région sur le village global, à travers le développement des réseaux de communication (téléphone, internet et autres) et l'urbanisation progressive des villages comme Kongo, avec tout ce qui accompagne, dans cette région, l'émergence progressive d'une ville : afflux de populations à la recherche de l'emploi, échoppes, lieux d'ambiance, réseaux de prostitution, etc. Ces facteurs pourront contribuer à accroître le processus d'acculturation des populations locales et leur arrimage aux évolutions heureuses et malheureuses de la civilisation moderne. Si, de manière globale, les Nzimé et les Baka se sont habitués, ces dernières décennies, à accueillir et recevoir les étrangers, il n'est pas sûr que ces derniers pourront facilement s'adapter aux cultures locales. Les populations Nzimé et Baka évoluent sur deux types de registre : le visible et l'invisible. Il y a des choses qu'on peut rapidement observer et d'autres pour lesquelles il faut du temps pour comprendre les logiques et les dynamiques sous-jacentes.

Le projet devra mettre en place une structure légère de formation de ses employés expatriés sur les cultures locales. Cette formation permettra aux employés d'avoir une vue d'ensemble des réalités de la région et de construire leur propre dynamique d'intégration. Les modèles de VSO et de la Société Internationale de Linguistique (SIL) pourront être valorisés pour développer cette expérience. D'autre part, le projet pourra soutenir des initiatives locales visant à développer des processus de communication et de dialogue interculturel, entre les populations autochtones et les populations étrangères employées dans le projet.

Enfin, les activités du projet auront un impact sur la politique et les relations intercommunautaires locales.

3.5. Impact du projet sur la politique et les relations intercommunautaires locales

Le projet est devenu un enjeu de politique locale important entre des groupes qui luttent pour la conservation et l'accès au pouvoir dans la région. Les uns et les autres se positionnent pour être présentés, soit comme les plus dynamiques de le processus d'opérationnalisation du projet, soit ceux qui oeuvrent pour que celui-ci profite à la communauté locale globale qu'à des individus. Dans cette lutte politique, chacun des groupes veut se positionner comme l'interlocuteur privilégié du projet Nkamouna. La lutte de positionnement a aussi un lien fondamental avec l'accès aux bénéfices matériels, symboliques, politiques et financiers du projet. On se bat pour être l'interlocuteur et le porte-parole des populations parce qu'on espère que cette position va aider à accéder aux retombées du projet et à faire partie de leurs gestionnaires attitrés au niveau régional et

local. C'est dans cette perspective qu'il faut inscrire la tension apparente et latente existant aujourd'hui entre le Comité de Développement de Dja et Mpomo (CODEDEM), créée par une élite extérieure de la région et l'Association pour le Développement de Lomié (ADELOM), créée récemment par le Maire de la Commune Rurale de Lomié et qui sera dirigée par le Révérend Pasteur ADDA ADDA Dieudonné. Il faut relever que cette politisation locale de l'installation du projet Nkamouna serait liée à la présence d'une élite de la région dans le Conseil d'Administration de l'entreprise chargée de la réalisation du projet.

D'autre part, l'installation du projet, si elle n'est pas préparée à l'avance pour les populations Baka, contribuera à creuser l'écart entre les populations Nzimé et eux. Même dans l'hypothèse où le projet viendrait à recruter une main-d'œuvre locale, il n'est pas sûr que les Baka auront les mêmes chances de recrutement et d'emploi que les autres populations.

Sur le premier point, le projet doit, dans la mesure du possible, et avec l'appui d'un facilitateur externe, engager un processus de rencontre, de discussion, de dialogue et de négociation entre ces deux principaux et œuvrer pour que leur implication à quelque niveau que ce soit dans les activités du projet s'inscrivent dans une perspective de satisfaction des attentes et de protection des intérêts de l'ensemble de la communauté. L'individualisme caractéristique de la culture locale doit être battu en brèche dans la collaboration avec le projet Nkamouna. D'autre part, il doit mettre en place une dynamique forte de communication franche et transparente avec toutes les populations de la région, les élites et leurs associations respectives, les notabilités traditionnelles, les autorités administratives, les municipalités et autres pour lutter efficacement contre la désinformation, les suspicions et les manipulations encore fortes autour du projet. Il faut, dans la mesure du possible, aller vers une dynamique de démythification et de banalisation du projet Nkamouna qui doit maintenant être présenté et perçu comme un simple projet d'exploitation des ressources naturelles. Le projet doit, de toute urgence, mettre en place un centre moderne de communication qui sera chargé de développer des activités d'information et de sensibilisation et de servir d'interface entre la région et les autres localités du monde où se déroulent des projets similaires et où les populations sont encore bel et bien vivantes et mènent paisiblement leurs activités traditionnelles. Ce centre de communication participera à l'exercice de développement de la transparence dans la réalisation des activités du projet. La dimension secrète qui marque encore une grande partie des activités actuelles du projet doit être progressivement réduite. Dans les relations avec les populations locales, il faudra qu'à terme, le projet arrive à avoir un seul interlocuteur valable avec lequel il pourra échanger, discuter et négocier en toute quiétude et en toute sérénité.

Sur le second point, le projet pourra aider à la formation pré-professionnelle de la main-d'œuvre locale en général et de la main-d'œuvre Baka en particulier pour leur

permettre de concourir plus ou moins équitablement pour les mêmes emplois. Dans ces différentes activités à l'endroit des populations, il devra travailler dans le sens d'éviter d'accroître le fossé entre les Nzimé et les Baka et offrir aux uns et aux autres des chances plus ou moins égales d'accès aux opportunités offertes par le projet. Enfin, il pourra soutenir et encourager les activités d'éducation intercommunautaire à la citoyenneté et apporter ainsi sa contribution à l'intégration des Baka dans la société politique Camerounaise.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- ABILOGO Edith, Hélène AYE MONDO, Patrice BOGOMBE LOGO, Samuel-Alain NGUIFFO, *Le Projet ECOFAC et les Pygmées Baka de la Périphérie-Est de la Réserve de Biosphère du Dja (Lomié-Est-Cameroun), Les Logiques de Négligence et de Valorisation Instrumentale*, Centre pour l'Environnement et le Développement, septembre 2001, 24 p.
- BAHUCHET Serge, GRENAND Françoise, GRENAND Pierre & De MARET Pierre, *Forêt des tropiques, forêts anthropiques. Sociodiversité, biodiversité : Un guide pratique*, APFT, Bruxelles, 2000, 132 p.
- BANQUE MONDIALE, Directive Opérationnelle 4.20 (OD 4.20) « Peuples Autochtones », 4 pages.
- BIGOMBE LOGO Patrice, *Les Pygmées entre la forêt et le village global : Quelles chances de survie ?*, in *Enjeux* n°13, octobre-décembre 2002, pp. 8-12.
- BIGOMBE LOGO Patrice, *Femmes Pygmées, Sédentarisation et Emancipation*, in SINDJOUN Luc (dir.) ; *La Biographie Sociale du Sexe. Genre, Société et Politique au Cameroun*, Dakar-Paris, Codesria-Karthala, 2002, pp.175-195.
- BISILLIAT Jeanne (dir.) ; *Femmes du Sud, Chefs de famille*, Paris, Karthala, 1986, 410p.
- BISILLIAT Jeanne, *La Dynamique du Concept de « Genre » dans les Politiques de Développement en Afrique*, *Afrique Contemporaine*, n° 196, 4^e trimestre,
- Centre International d'Appui au Développement Durable, *Etude de faisabilité sur la valorisation des droits fonciers chez les Pygmées Baka*, novembre 2002, 10p.
- BRETIN Maryvonne ; *Les Populations Pygmées Baka et les Forêts Communautaires*, Yaoundé, mai 2004, 10 p.
- DELVINGT Willy, *La Forêt des hommes. Terroirs Villageois en Forêt Tropicale Africaine*, Les Presses Agronomiques de Gembloux, 2001, 287 p.

- DIAW Mariteuw Chimère, NJOMKAP Jean Claude Stone, *La Terre et le Droit. Une Anthropologie Institutionnelle de la tenure foncière coutumière, de la jurisprudence et du droit foncier chez les peuples Bantou et Pygmées du Cameroun Méridional Forestier*, Inades-Formation-Cameroun, Yaoundé, 2002,56 p.
- DKAMELA Guy Patrice et OYONO Phil René, « *Pouvoir, Argent et Recomposition Sociale chez les Pygmées Baka de l'Est- Cameroun* », in *Africa*, septembre- décembre 2003, pp. 339-355.
- GRIFFITHS Tom; *A Failure of Accountability, Indigenous Peoples, Human Rights and Development Agency Standards: A Reference Tool and Comparative Review*, Forest Peoples Programme, avril 2003, 7 p.
- JOIRIS Daou Véronique, TITI NWEL Pierre, *Etude Sectorielle des Impacts Sociaux et Environnementaux du Programme Sectoriel Forêts et Environnement, Impacts Sociaux*, MINEF, octobre 2002, 104 p.
- KAI Schmidt Soltau, *Plan de Développement pour les Peuples Indigènes (Pygmées) pour le : Programme National de Développement Participatif (PNDP)*, MINEPAT, mars 2003, 11 p.
- MINEF, *Diagnostic de la Situation de l'Environnement de la Province de l'Est*, Bertoua, août 1994, 85 p.
- ONU, *Droits de l'Homme, Les Droits des Peuples Autochtones*, Fiches d'information n°9, Genève, décembre 2002, 48 p.
- OSSANGA Odile Christiane, *Pygmées Bedzang : Chasseurs- Collecteurs ou Agriculteurs*, Mémoire de Maîtrise en Anthropologie, Université de Yaoundé I, octobre 2002, 172 p.
- RAI Navin K., *The World Bank and Indigenous Peoples*, Washington, D.C., World Bank, 11 p.
- R. PALLISCO et Etablissements ASSENE NKOU, *Unité Forestière d'Aménagement 10.039- Plan d'Aménagement*, 141 p.
- UNESCO, *Déclaration Universelle de l'UNESCO sur la Diversité Culturelle*, novembre 2001,6 p.